

PROGRAMME

Rémunération du notaire : Aspect fiscal et social

REF : CNO-002

Il s'agit de faire un point sur le traitement fiscal et social des rémunérations des notaires compte tenu des évolutions du Bofip, de l'ordonnance du 8 février 2023 et de l'arrêt du 19 octobre 2023 soumettant à cotisations sociales les dividendes versés à la holding.

> Textes d'actualité

- ordonnance du 8 février 2023
- arrêt du 19 octobre 2023

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/obCg>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Appréhender les nouvelles règles en matière de rémunération des notaires

Contenu de la formation

- Introduction
 - Rémunération du capital
 - Rémunération du travail
- I – Evolution du Bofip
 - Quels notaires sont concernés ?
 - Quelles sociétés sont concernées ?
- II – Evolution des structures d'exercice et des SPFPL
 - Quel avenir pour les sociétés de droit commun ?
 - Quels intérêts de la SPFPL ? (Cass. 2e civ., 19 octobre 2023, pourvoi n° 21-20366, publié au bulletin)

Profils des apprenants

- notaires, avocats en droit des affaires, experts-comptables, ..

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)